



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

01/04/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT

SIOCA

14 rue Charles Le Bastard – 29120 Pont l'Abbé
direction@sioca.fr / Téléphone : 02 98 98 20 23

www.sioca.fr

Comité syndical du 1^{er} avril 2025

- Accord-cadre de partenariat 2025-2029 pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO
- Convention annuelle 2025 pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO sur le territoire de l'Ouest Cornouaille
- Avis sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest
- Avis sur la modification n°2 du PLU de Pont-l'Abbé

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 1^{er} avril 2025

Délibération
2025-015

L'an 2025 et le 1^{er} avril à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Date de la convocation
25/03/2025

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Date d'affichage

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Stéphane LE DOARE, Danielle BOURHIS, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 12
Pouvoirs : 0
Votants : 12

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté : François GUET

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Josiane KERLOC'H, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H, Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN, Jean-Claude DUPRE, Christian LOUSSOUARN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistait également à la réunion : Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), Mme Hélène LE MARTRET (SIOCA), et Mme Cécile LE GUENNEC (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Danielle BOURHIS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Accord-cadre de partenariat 2025-2029 pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO

Réseau TYNEO est une mission intégrée à l'agence Quimper Cornouaille Développement (QCD) dont les 4 intercommunalités de l'ouest Cornouaille, et le SIOCA sont membres. Réseau TYNEO couvre le territoire de l'ouest Cornouaille, ainsi que les territoires des 3 autres intercommunalités de Cornouaille : Quimper Bretagne Occidentale, Concarneau Cornouaille Agglomération et la Communauté de communes du Pays Fouesnantais.

Réseau TYNEO est un Espace Conseil France Rénov' et propose un service indépendant d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers ayant des projets de rénovation, quels que soient leurs statuts (propriétaires, locataires, occupants, bailleurs, syndicats de copropriétaires, ...). Les informations et conseils délivrés visent à :

- Stimuler la demande par la simplification du parcours de rénovation ;
- Aider à l'élaboration d'un projet de rénovation cohérent par l'apport de conseils techniques ;
- Orienter vers des professionnels compétents pour la réalisation de travaux de qualité ;
- Organiser l'offre de financement des travaux en mobilisant les aides financières publiques ou privées.

Dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov' de l'Ouest Cornouaille, porté par le SIOCA depuis le 1er janvier 2025 pour le compte de ses EPCI membres, il est prévu que le SIOCA s'appuie sur Réseau TYNEO, notamment pour la mise en œuvre d'une partie des volets n°1 (dynamique territoriale) et n°2 (information, conseil, et orientation).

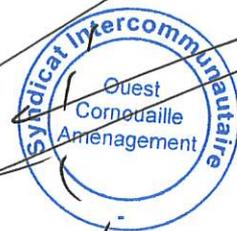
Les 3 autres EPCI de Cornouaille s'appuieront également sur Réseau TYNEO dans le cadre de leurs Pactes Territoriaux.

Aussi, afin de garantir l'intérêt commun des partenaires, il est proposé un « accord cadre de partenariat » pour la période 2025-2029, définissant les missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par Réseau TYNEO. Ces missions ont pour objectif de répondre aux besoins de chaque signataire, dans un principe de cohérence et d'homogénéité du service rendu à l'ensemble des habitants de Cornouaille.

Le projet d'accord-cadre de partenariat était transmis aux membres du comité syndical en annexe au rapport préparatoire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité syndical APPROUVE l'accord-cadre de partenariat 2025-2029 pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO et autorise Monsieur le Président à le signer.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement****Comité syndical du 1^{er} avril 2025**

Délibération
2025-016

L'an 2025 et le 1^{er} avril à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Date de la convocation
25/03/2025
Date d'affichage

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Stéphane LE DOARE, Danielle BOURHIS, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 12
Pouvoirs : 0
Votants : 12

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté : François GUET

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Josiane KERLOC'H, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H, Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN, Jean-Claude DUPRE, Christian LOUSSOUARN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistait également à la réunion : Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), Mme Hélène LE MARTRET (SIOCA), et Mme Cécile LE GUENNEC (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Danielle BOURHIS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Convention annuelle 2025 pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO sur le territoire de l'Ouest Cornouaille

Afin de préciser les modalités d'application de l'accord-cadre de partenariat sur le territoire de l'Ouest Cornouaille, une convention annuelle est établie entre le SIOCA et Réseau TYNEO.

Elle précise les actions réalisées par Réseau TYNEO pour le compte du SIOCA sur l'année 2025 sur les volets « dynamique territoriale » et « information, conseil et orientation » du Pacte Territorial France Rénov'. Le projet de convention annuelle 2025 était transmis en annexe au rapport préparatoire.

Sur le volet « information, conseil et information », Réseau TYNEO réalise l'accueil téléphonique de tous les ménages (premiers contacts) et est présent sur le territoire au travers de permanences sur les 4 EPCI de l'Ouest Cornouaille.

Sur le volet « dynamique territoriale », Réseau TYNEO met à disposition du SIOCA un forfait de 7 jours pour mener des actions de mobilisation des ménages, complémentaires aux actions socles déjà définies dans l'accord-cadre.

Le choix des actions qui seront demandées à TYNEO pour l'année 2025 reste à affiner, mais il est proposé au comité syndical de s'orienter vers une ventilation de 4 jours pour des visites de chantier (soit 2 visites), et 3 jours pour une participation à des événements grand public (salon, forum,...).

De la même manière, Réseau TYNEO met à disposition du SIOCA un forfait de 2 jours pour mener des actions de mobilisation des professionnels, complémentaires aux actions socles déjà définies dans l'accord-cadre. Le choix des actions qui seront demandées à TYNEO pour l'année 2025 reste à affiner, mais il est proposé au comité syndical de s'orienter vers des rencontres avec les professionnels (format « petits déjeuners » par exemple).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité syndical APPROUVE la convention annuelle 2025 pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO sur le territoire de l'Ouest Cornouaille et autorise Monsieur le Président à la signer.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 1^{er} avril 2025

Délibération
2025-017

L'an 2025 et le 1^{er} avril à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Date de la convocation
25/03/2025
Date d'affichage

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Stéphane LE DOARE, Danielle BOURHIS, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 12
Pouvoirs : 0
Votants : 12

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté : François GUET

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Josiane KERLOC'H, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H, Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN, Jean-Claude DUPRE, Christian LOUSSOUARN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistait également à la réunion : Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), Mme Hélène LE MARTRET (SIOCA), et Mme Cécile LE GUENNEC (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Danielle BOURHIS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Avis sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest

La révision du SCoT du Pays de Brest a été prescrite en 2019 afin d'intégrer dans le périmètre le territoire de la Communauté de communes de Châteaulin-Porzay, devenue membre du Pays de Brest en 2017, et d'y intégrer les évolutions règlementaires, notamment liées à la loi Climat et Résilience.

En tant qu'établissement porteur d'un SCoT limitrophe, le SIOCA fait partie des Personnes Publiques Associées, et est invité à donner son avis sur le projet de révision du SCoT du Pays de Brest.

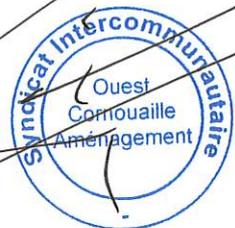
Mme LE MARTRET présente les éléments du projet de révision du SCoT du Pays de Brest. Les éléments de présentation du dossier étaient transmis en annexe du rapport préparatoire.

Mme BARIOU présente l'avis rendu par la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 1^{er} avril.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité syndical REND un avis favorable sur le projet de révision du SCoT du Pays de Brest, assorti des remarques et vigilances suivantes :

- Le comité syndical émet une vigilance appuyée concernant la délimitation du secteur maritime n°1 (Baie de Douarnenez) dans le cadre du Volet Maritime et Littoral du SCoT du Pays de Brest. En effet, la révision du SCoT Ouest Cornouaille a été prescrite le 21 mars 2023 et intégrera également l'élaboration d'un Volet Littoral et Maritime. Suite à la réalisation d'un état des lieux des enjeux naturels et des usages et activités dans les espaces marins et littoraux Ouest Cornouaillais, le SCoT de l'Ouest Cornouaille définira donc à son tour un périmètre en mer. Le tracé du périmètre marin du SCoT du Pays de Brest couvre une majorité de la surface de la Baie de Douarnenez, ne laissant à l'Ouest Cornouaille que peu d'espace pour délimiter son propre périmètre maritime, dans un secteur porteur de forts enjeux pour notre territoire. Le comité syndical demande qu'un consensus soit trouvé entre les deux territoires de SCoT sur la délimitation des périmètres en mer dans le secteur de la Baie de Douarnenez. Le SIOCA va s'atteler à la définition de son périmètre maritime et souhaiterait qu'un échange soit organisé sur ce sujet en présence du Pays de Brest et des acteurs concernés (services de l'Etat notamment).
- Sur la thématique des mobilités, le projet de révision du SCoT du Pays de Brest présente un objectif d'amélioration de la liaison ferroviaire entre Brest et Quimper, afin d'offrir une alternative à l'utilisation de la voiture. Le comité syndical aurait souhaité que le développement des réseaux et solutions de mobilité permettant de rapprocher et de connecter le Pays de Brest à l'Ouest Cornouaille soit également mentionné comme un objectif à part entière.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 1^{er} avril 2025

Délibération
2025-018

L'an 2025 et le 1^{er} avril à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Date de la convocation
25/03/2025
Date d'affichage

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Stéphane LE DOARE, Danielle BOURHIS, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 12
Pouvoirs : 0
Votants : 12

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté : François GUET

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Josiane KERLOC'H, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H, Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN, Jean-Claude DUPRE, Christian LOUSSOUARN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistait également à la réunion : Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), Mme Hélène LE MARTRET (SIOCA), et Mme Cécile LE GUENNEC (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Danielle BOURHIS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Avis sur la modification n°2 du PLU de Pont-l'Abbé

Le SIOCA a déjà été consulté sur le projet de modification n°2 du PLU de Pont-l'Abbé, qui a été présenté lors de la commission urbanisme du 4 juin 2024 et le comité syndical du 2 juillet 2024. A la suite de cette consultation, la procédure de modification a dû faire l'objet d'une évaluation environnementale,

conformément à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) et nécessite une nouvelle consultation des personnes publiques associées.

Le PLU de Pont l'Abbé a été approuvé en 2017 et a fait l'objet d'une première modification en 2020.

Dans le cadre du programme « petites villes de demain » (convention signée avec l'Etat en avril 2021), un plan guide d'aménagement des secteurs Gare et la Madeleine a été réalisé en février 2023, définissant des grands principes d'organisation spatiale et urbaine du secteur.

La commune souhaite faire évoluer le règlement du PLU et notamment ses OAP afin de mettre en œuvre ce plan guide et de prendre en compte de nouveaux projets d'aménagement sur le territoire. La procédure de modification est également l'occasion de procéder à quelques ajustements règlementaires.

Mme LE MARTRET présente le projet de modification n°2 du PLU de Pont-l'Abbé. Les éléments de présentation du dossier étaient transmis en annexe du rapport préparatoire.

Mme BARIOU présente l'avis rendu par la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 1^{er} avril.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité syndical REND un avis favorable sur le projet de modification n°2 du PLU de Pont-l'Abbé, sous réserve que le projet prenne en compte la capacité d'accueil du territoire.

En effet, le comité syndical assortit son avis de vigilances sur le nombre de logements supplémentaires rendus possibles dans le PLU modifié (133 logements), et souligne qu'au vu des enjeux environnementaux actuels, des tensions sur les ressources et les équipements publics, il est nécessaire de prendre en compte la capacité d'accueil du territoire dans l'élaboration des projets d'aménagement, et dans leur planification via les documents d'urbanisme. Le comité ajoute également une vigilance sur les effets de la modification n°2 du PLU de Pont-l'Abbé sur la trajectoire ZAN de la commune.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président

